



## AIDES POSSIBLES POUR LES ELEVES DU LYCEE

**Les élèves lycéens demi-pensionnaires ou internes peuvent sous certaines conditions bénéficier d'aides ou de réductions sur les tarifs de demi-pension :**

### **AIDE REGIONALE A LA RESTAURATION (ARR) :**

*(Sous réserve de son maintien par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine)*

Cette aide est attribuée par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine aux **élèves lycéens demi-pensionnaires ou internes** bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) accordée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) après vérification de leur fréquentation régulière de la demi-pension.

### **BOURSES :**

La bourse nationale de lycée a pour but d'aider à assumer les frais de scolarité des enfants.

Le service académique des bourses vérifie que la situation financière des familles permet d'obtenir une bourse et en détermine le montant. Ce montant est calculé en fonction des ressources et du type de scolarité suivi par l'élève.

### **FONDS SOCIAL LYCEEN :**

Le fonds social a pour but de répondre aux situations difficiles que peuvent rencontrer les familles pour supporter certaines dépenses liées à la scolarité de leurs enfants (Frais de restauration scolaire ou d'internat).

**Modalités de fonctionnement :** Chaque situation est examinée individuellement par le chef d'établissement et la commission d'attribution, avec un souci de confidentialité.

L'aide n'a pas un caractère automatique et une prise en charge totale demeure exceptionnelle.

L'aide est totalement indépendante des bourses et peut s'y ajouter. À la différence des bourses, les fonds sociaux permettent de prendre en compte des **situations particulières et temporaires**.

**Pour solliciter une aide du fonds social, vous devez remplir un dossier qui vous sera remis à votre demande par le secrétariat d'intendance. La demande peut être effectuée dès la rentrée.**

Courriel Intendance :

[secgestion.condorcetbordeaux@gmail.com](mailto:secgestion.condorcetbordeaux@gmail.com)